



2022 - Flash Info CGT – CSE n°8



Chers collègues

CESI-CGT vous propose une vision synthétique du CSE du mois d'août, reporté à début septembre, et vous livre sa lecture des débats.

COMMISSION ASC

Le CSE aurait aimé mettre en place des activités sociales attractives pour les salariés de CESI, comme des chèques vacances, des chèques culture ou encore une participation aux abonnements sportifs.

Malheureusement, **la direction ayant refusé d'augmenter le montant de la dotation**, nous avons décidé :

- L'arrêt de la plateforme Oui CSE au terme du contrat
- La distribution de cartes cadeaux en fin d'année, comme pour les années précédentes



Le CSE reviendra vers vous avec toutes les précisions concernant le montant et la date de la distribution.

TELETRAVAIL

Les élus ont fait remarquer que les règles de télétravail sont interprétées très différemment d'un service à l'autre, mettant parfois des salariés dans l'impossibilité de prendre des jours de télétravail. Si vous rencontrez des difficultés dans l'application de la charte de télétravail, n'hésitez pas à contacter vos élus, qui remonteront les questions directement au DRH.

TURN OVER A CESI!

Nous avons demandé à la direction de nous donner des chiffres sur l'ancienneté des salariés démissionnaires. Il en ressort que les personnes qui démissionnent ont une ancienneté moyenne d'un peu plus de 4 ans, et que la moyenne globale des salariés est à un peu plus de 5 ans.



Si on considère qu'une partie des salariés a une ancienneté élevée, on peut facilement en déduire que les nouveaux embauchés ne restent pas très longtemps !

Ce turn over génère du stress pour les équipes, en les obligeant à prendre une part supplémentaire du travail, et en les obligeant à former sans arrêt les nouveaux. Il pèse aussi sur les nouveaux embauchés, qui n'ont parfois aucun ancien près d'eux pour leur expliquer le fonctionnement des outils, ou les processus en place.